

2 ESPACE-RÉGIONS

LES PARTIS RÉGIONAUX AVANT LE VOTE (7) Au sein du Parti bourgeois-démocratique, le non s'est toujours imposé comme une évidence, foi de Virginie Heyer, sa présidente

«Pour clore le chapitre et c'est tout!»

24 novembre 2013



PIERRE-ALAIN BREZIKOFER

Comme elle copréside avec Jean-Pierre Graber le comité de Notre Jura bernois, on connaît forcément depuis belle lurette le choix de Virginie Heyer, maire de Perrefitte, présidente du Parti bourgeois-démocratique du Jura bernois et vice-présidente de la formation à l'échelon cantonal.

«Au sein du PBD JB, l'unanimité est également de mise: ce sera non le 24 novembre. En tant que parti, nous allons surtout faire campagne sous forme de courriers personnels plutôt que d'affiches. Une sorte de chaîne qui sera lancée officiellement le 3 septembre prochain, lors de notre assemblée générale», précise la présidente.

Pour parvenir à cette unanimité de non, le PBD JB avait mis sur pied une séance de comité élargie à chaque membre désireux d'y participer. C'est à ce moment que la décision a été prise de militer pour le non.

«Cela dit, chaque membre a la possibilité de s'engager à titre individuel dans cette bataille. Mais il est bien clair que nous n'obligeons personne.»

En ce qui la concerne, quand Notre Jura bernois s'est constitué en octobre dernier, Virginie Heyer ne s'attendait pas forcément à en devenir la coprésidente en compagnie de Jean-Pierre Graber: «Ce dernier a rapidement fait savoir qu'il n'accepterait pas de se retrouver seul au sommet de l'édifice. De plus, certains participants ont estimé qu'il

www.journaldujura.ch

Tous les articles sur le vote institutionnel dans notre rubrique Dossiers.



Présidente du Parti bourgeois-démocratique Jura bernois, Virginie Heyer a regroupé la totalité de ses troupes dans le camp du non. Mais c'est surtout en tant que coprésidente de Notre Jura bernois qu'elle s'exprime sur le sujet. STÉPHANE GERBER

serait utile qu'une personne jeune figure en bonne place dans la hiérarchie. Enfin, tant Annelise Vaucher que Chantal Bornoz Flick m'ont fait de l'œil pour que j'accepte le mandat.»

Des regrets? Pas vraiment, même si Virginie Heyer note que l'engagement est conséquent. «Quant aux réactions, elles vont dans tous les sens et on reçoit forcément des coups. Mais je reste motivée.»

Grand Conseil en ligne de mire

Les élections cantonales de 2014? Quand elle s'est engagée dans Notre Jura bernois, elle ne voyait pas aussi loin, «franchement». Mais, depuis lors, la présidente du PBD JB a pris conscience que son combat en faveur du Jura bernois pourrait lui servir de tremplin. Dès lors,

elle sera candidate au Grand Conseil en 2014, tout comme au Conseil du Jura bernois.

Des hauts et enfin des débats?

Forcément, il convenait d'aborder le fameux feuilleton des débats entre Construire ensemble et Notre Jura bernois. Joutes pour l'instant mises entre parenthèses, le comité des derniers cités ayant en quelque sorte désavoué ses coprésidents en disant non.

«Eh bien, nous allons encore une fois soumettre cet objet à notre comité lors de notre prochaine séance. Construire ensemble nous avait demandé de leur donner une réponse jusqu'au 20 juin. Il leur faudra patienter quelques jours supplémentaires.»

Pour l'instant, pas question d'en apprendre davantage. Il convien-

dra d'attendre la séance précitée pour savoir si Notre Jura bernois change d'attitude.

Au sein de ce comité interpartis, notre interlocutrice est avant tout responsable de Facebook (550 amis) et du site internet (200). Elle s'avoue satisfaite de la fréquentation, tout comme elle relève que les commentaires proviennent des deux camps. «Bon, ces commentaires ne sont pas toujours très intelligents», glisse-t-elle avant d'ajouter que ce sont principalement des jeunes qui s'ébattent sur ces forums.

Cela dit, la présidente du PBD JB estime que la campagne ne s'est pas encore vraiment durcie: «Quelques affiches mises à part, l'offensive sur le terrain n'a pas véritablement démarré. Je pense toutefois qu'après les vacances d'été, la campagne deviendra plus visible, avec davantage d'échanges et un

ton plus virulent.»

Et elle-même? A-t-elle déjà été la victime d'attaques personnelles? «Evidemment, mais je prends ça d'où ça vient et je relativise. De toute façon, si le but de ces attaques était de me faire arrêter, eh bien, désolé, c'est manqué!»

«Qu'on en finisse!»

Restait à savoir pourquoi le PBD JB s'engage aussi résolument en faveur du non...

«Pour clore le chapitre, rétorque immédiatement sa présidente. C'est d'ailleurs pour cela que je me suis engagée dans la lutte. La constituant? Eh bien, non, je ne suis pas curieuse. Pareille éventualité ne consisterait qu'à tout bloquer dans cette région pour plusieurs années. Or, pour la développer, je pense qu'il existe bien d'autres moyens que de fuites discussions sur les frontières...»

CONFLIT ARMÉ

Quid des biens culturels?

Le Conseil exécutif est favorable, dans son principe, à la révision totale de la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé. En réponse à l'évolution des besoins des cantons et des communes, ce projet étend le champ d'application de la loi aux catastrophes et aux situations d'urgence. Dans la réponse remise à la Confédération à l'occasion de la consultation, le Conseil exécutif se félicite de cette étape, qu'il juge opportune et en adéquation avec les besoins actuels. Il demande cependant à la Confédération d'apporter un soutien aux cantons dans la formation continue à dispenser aux spécialistes de la protection des biens culturels. Par ailleurs, il s'oppose à ce que le projet maintienne l'obligation faite aux cantons de constituer une documentation de sécurité, alors même qu'il supprime les subventions fédérales actuellement allouées pour s'acquitter de cette tâche. Vu la situation financière, l'exécutif indique qu'il ne peut pas passer de ces fonds fédéraux. Il souhaite que la tâche cantonale soit allégée en conséquence en cas de suppression des subventions. ● CBE

CANTON DE BERNE

Une surveillance tous azimuts

Le Conseil exécutif a autorisé la Direction de la justice à mettre en consultation jusqu'au 6 septembre le projet de loi sur l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Conformément à la nouvelle législation fédérale, la surveillance des institutions de prévoyance relève de la responsabilité exclusive des cantons depuis le 1er janvier. Depuis lors, c'est l'établissement de droit public appelé Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) qui exerce la surveillance des caisses de pension dont le siège est dans le canton. Le gouvernement avait édicté les dispositions légales nécessaires en 2011 en adoptant une ordonnance urgente. La loi sur l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations abrogera cette ordonnance en transposant son contenu dans le droit ordinaire. ● CBE

ENSEIGNEMENT

On simplifie

Le gouvernement a adopté une modification de l'ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire. Elle simplifie la procédure d'admission à l'enseignement spécialisé, ce qui réduit les démarches d'autorisation des services d'examen, des directions d'école et des enseignants. Les directions d'école pourront désormais statuer sur l'admission d'un élève à l'enseignement spécialisé d'une durée maximale de quatre semestres sur simple proposition du corps enseignant, sans évaluation préalable d'un service d'examen. ● CBE

CANTON DU JURA Un projet de décret sur les traitements du personnel de l'Etat

Modernisation et nouveau système d'évaluation

Le projet de décret sur les traitements du personnel de l'Etat a été transmis au parlement. Ce texte modernise les règles de rémunération du personnel cantonal et ouvre la voie à un nouveau système d'évaluation des fonctions. Cette réforme pourrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014.

Que de nouveautés!

Le projet de «décret sur les traitements du personnel de l'Etat» ouvre la voie à une révision du système d'évaluation des fonctions et introduit quelques nouveautés. Parmi celles-ci, la disparition du principe de la classe d'attente pour les employés et la mise en œuvre d'un dispositif cohérent d'adaptation du salaire en cas de promotion ou de mutation. Citons également la possibilité d'accorder une prime pour



A Delémont, on se soucie du sort des employés et des enseignants. ARCHIVES

reconnaître l'excellence des prestations individuelles ou collectives.

Le système de rémunération se caractérise par la fusion des deux échelles de traitement actuelles (réservées l'une aux fonctionnaires, l'autre aux enseignants), par une

hausse du maximum salarial de chacune des classes de traitement ainsi que par une augmentation du nombre d'annuités permettant d'atteindre ce maximum. Cette grille salariale unique répond aux exigences de la loi sur le personnel, entrée

en vigueur au 1er janvier 2011, qui ne fait plus de distinction entre employés et enseignants.

Mis en consultation élargie, le projet de décret a reçu un très large soutien. Seules deux dispositions n'ont obtenu qu'une faible majorité,

à savoir l'allocation d'attractivité et la prime. La première, qui vise à augmenter temporairement certains salaires au vu des conditions du marché, a été retirée par le gouvernement notamment en raison de ses difficultés d'application. La seconde a été maintenue en remplacement de la double annuité, appliquée jusqu'ici aux employés de l'Etat.

Que d'adaptations!

Prévue au 1er janvier 2014, l'entrée en vigueur du décret entraîne de nombreuses adaptations législatives connexes dont l'arrêté fixant la rémunération des membres du gouvernement. Ce dernier texte devient un décret. A l'image de celle des employés, la rémunération des membres du gouvernement est revalorisée par étapes sur une période de six ans. ● RPJU